

École

Institut national des sciences appliquées de Rennes

Sigle : INSA Rennes

Institut sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

École externe (L L715-1)

Académie : Rennes

Site : Rennes (35000)

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2014/10-07 ; 2013/12 -03

Objet de la demande d'accréditation

Dossier NV :

- Demande d'extension à la formation initiale sous statut d'apprenti (FISA) de la spécialité Informatique du diplôme d'Ingénieur de l'INSA Rennes dans la spécialité Génie Mécanique et Automatique
en partenariat avec ITII Bretagne
FISA : Formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Institut national des sciences appliquées de Rennes,
- Vu le rapport établi par Jean-Marc THERET (membre de la CTI, rapporteur principal), Daniel CORDARY (expert auprès de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 10 mars 2020,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Description générale de l'école

L'Institut national des sciences appliquées de Rennes est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) créé en 1966.

Il est régi par le décret 90-219 du 9 mars 1990 et modifiant le décret 85-719 relatif aux INSA. Les statuts de l'INSA ont fait l'objet d'une refonte et d'une mise à jour qui ont été adoptées par le conseil d'administration du 11 février 2010 pour la première et du 17 avril 2014 pour la deuxième : mise en cohérence avec la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche avec le maintien des trois conseils centraux : conseil d'administration, conseil des études, conseil scientifique.

Le règlement intérieur a aussi été modifié pour une mise en conformité avec les statuts et adopté par le conseil d'administration du 29 avril 2010. L'établissement travaille actuellement sur une nouvelle version du règlement intérieur permettant de simplifier et rendre efficient le pilotage et l'organisation.

L'INSA Rennes forme des ingénieurs en cinq ans et des docteurs spécialisés dans les domaines des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communications (STIC), des Matériaux et de la Mécanique des Structures (MSM).

L'INSA Rennes est localisé sur un seul site situé sur le campus de Beaulieu. Il compte 2 158 étudiants dont 1 821 élèves ingénieurs (dont 72 sous statut d'apprenti), 58 étudiants en Master recherche, 12 en master of science, 14 en mastère spécialisé et 170 doctorants. 15% sont des étudiants internationaux venus de 45 pays, 30% sont des élèves-ingénieurs et 26% sont boursiers. 300 diplômes d'ingénieurs, 50 diplômes de master et 40 diplômes de doctorat sont délivrés en moyenne par an.

Les activités de recherche sont structurées au sein de cinq unités de recherche communes avec le CNRS, l'INRIA et une équipe d'accueil commune avec l'Université de Rennes 1.

L'INSA Rennes est fortement impliqué, en tant que membre, avec les industriels du territoire dans quatre pôles de compétitivité (Images et réseaux, ID4CAR, Mer, EMC2).

La direction générale s'appuie sur cinq directions fonctionnelles : Direction générale des services, Formations, Recherche et Valorisation, Europe et International, et Relations entreprises et partenariats. Les quatre premières ont été créées conformément aux statuts en vigueur. Pour renforcer les liens avec les acteurs socio-économiques, une direction des Relations entreprises et partenariats (DREP) est en place avec deux missions : valoriser les relations avec les entreprises et accroître la notoriété de l'institut. Les acteurs du monde socio-économique participent à la réflexion sur l'évolution de la formation et sur l'approche compétences pour chaque spécialité. L'Association des ingénieurs INSA Rennes (AIIR) y participe en travaillant sur l'Observatoire des métiers et compétences.

L'INSA Rennes est membre de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), de la Conférences des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et de la Conférence des directeurs des grandes écoles de Bretagne (CDGEB) qui regroupe les 21 écoles d'ingénieurs, d'art et de management de Bretagne.

L'établissement est passé aux responsabilités et compétences élargies au 1er janvier 2015.

L'ambition politique de l'INSA de Rennes se décline en cinq orientations stratégiques :

- Poursuivre la diversification de l'offre de formation, en incluant des dispositifs pédagogiques innovants et une culture de la recherche, de l'innovation et de l'entrepreneuriat en étroite liaison avec les entreprises ;
- Conforter une recherche et une formation doctorale fondée sur l'excellence et la pluridisciplinarité, en cohérence avec les priorités du site ;
- Conforter les coopérations et la mobilité européennes et internationales, en particulier par l'augmentation des effectifs en doubles diplômes et la mobilité des personnels ;
- Amplifier les relations avec le monde socio-économique, en s'appuyant sur le rayonnement du Groupe INSA, les pôles de compétitivité, les filières industrielles et les réseaux des PME innovantes ;
- Accroître notre attractivité pour conforter notre politique d'ouverture sociale et interculturelle, la diversification du recrutement des étudiants, le développement à l'international.

L'INSA Rennes a adopté « ouverture », « innovation », « accompagnement », « solidarité » comme lignes directrices du développement de ses formations. L'école est également co-accréditée pour 7 mentions de masters de recherche (12 parcours) avec les partenaires du site.

Formation

Par rapport à la précédente habilitation de 2011, l'INSA Rennes a obtenu l'autorisation d'ouvrir deux nouvelles formations :

« Génie mathématique » en formation initiale sous statut d'étudiant et « Génie industriel » en apprentissage et en convention avec le CESI et en partenariat avec l'ITII Bretagne. La première s'est ouverte en septembre 2014 et la deuxième en 2016 (pour une durée d'un an). En 2017, suite à la visite de la Cti, l'INSA Rennes a été accrédité pour 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2017 à délivrer le diplôme d'ingénieur dans les spécialités « Génie mathématique

» (statut d'étudiant) et « Génie industriel » en convention avec le CESI et en partenariat avec l'ITII Bretagne (statut d'apprenti). À la demande de la Cti et pour être en cohérence avec le contenu de cette deuxième formation, le nom de la formation en apprentissage a été changé de « Génie industriel » en « Électronique ».

La formation propose sept spécialités sous statut d'étudiant et une sous statut d'apprenti.

Moyens mis en œuvre

L'INSA de Rennes est implanté au sein d'un campus intégré de 17 ha comportant 15 000 m² de salles d'enseignement, 12 500 m² de locaux destinés aux activités des laboratoires de recherche, 3 200 m² de locaux destinés à la vie étudiante et 3 000 m² d'installations sportives de plein air. L'hébergement est assuré par 4 résidences (1 000 places) et le service restauration sert 2 000 repas par jour.

Le recrutement des élèves se fait de manière continue tout au long du cursus entre la première et la quatrième année. Il est commun au niveau du groupe INSA pour les admissions en première et troisième années (décret 90-219) et est géré par le service des admissions du groupe INSA (SAGI) localisé à Lyon. Le recrutement en deuxième année est géré à l'INSA Toulouse pour les INSA qui recrutent à ce niveau (Lyon, Rennes, Toulouse, Strasbourg). Enfin, le recrutement en quatrième année est géré directement par chaque INSA et ne concerne que très peu d'élèves.

La capacité d'accueil en 1^{ère} année est de 334 élèves-ingénieurs à la rentrée 2018 dont un groupe spécifique à une nouvelle filière dans le cadre d'un double cursus INSA-Sciences Po Rennes.

Évolution de l'institution

L'INSA Rennes participe activement au développement du Groupe INSA, à l'évolution de l'UBL et du site de Rennes dans le cadre projet « Université de Rennes ».

Suite à la visite de la Cti en février 2017, pour les deux formations « Génie mathématique » (GM, statut d'étudiant) et « Électronique » (ELE, statut d'apprenti), les recommandations (pour GM, mise en place de projet inter-spécialité, ouvrir le recrutement, pour ELE, stabiliser l'équipe pédagogique, implication des enseignants dans le tutorat des apprentis, qualité du recrutement, surcharges pendant les périodes académiques) ont été suivies d'actions.

L'audit a été centré sur la demande d'ouverture de la formation Génie Mécanique et Automatique par apprentissage en partenariat avec ITII Bretagne. Il a été réalisé sur dossier et donc sans visite.

Analyse synthétique globale

Pour l'École

Points forts :

- Offre de formation ;
- Groupe INSA ;
- Ancrage régional ;
- Relations avec les entreprises ;

Points d'amélioration :

- Absence de formation continue et faiblesse des formations par apprentissage ;
- Reconnaissance insuffisante de la formation en entreprise.

Opportunité :

- Développer plus de formation initiale sous statut d'apprenti.

En conséquence,

Avis défavorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension de l'accréditation pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut des Sciences Appliquées de Rennes, spécialité Génie Mécanique et Automatique en partenariat avec ITII Bretagne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2020-2021	Demande reportée à 2021

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École :

- Engager une réflexion pour développer la formation continue et les autres formations initiales sous statut d'apprenti en lien avec les entreprises.

Pour la spécialité Génie mécanique et automatique, en formation initiale sous statut d'apprenti :

- Mettre en conformité avec R&O 2019 le nombre de crédits ECTS dédié à la période en entreprise doit (entre 30% et 50% des ECTS) ;
- Améliorer l'exposition des apprentis à la recherche.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 10 mars 2020.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 8 avril 2020.

La présidente
Elisabeth CRÉPON

